



#### JEU 2 PLACES POUR LA COUPE DU MONDE DES CLUBS DE LA FIFA™

### Pour participer à ce ieu :

- Achetez ou louez, entre le 06/05/2025 et le 27/05/2025 un produit Hisense des gammes téléviseurs, vidéo projecteurs et froid dans un magasin participant à l'opération (hors Amazon, hors Marketplace), hors produits d'occasions ou reconditionnés.
- 2. Connectez-vous à partir du 06/05/2025 et jusqu'au 27/05/2025 au plus tard sur le site www.offres.hisense.fr scannez le QR code sur la première page de l'opération. Sélectionner l'offre : « OPERATION 11274 HISENSE JEU 2 PLACES POUR LA COUPE DU MONDE DES CLUBS DE LA FIFA™ ».
- 3. Complétez le formulaire d'inscription en ligne.
- 4. Téléchargez les preuves d'achat suivantes :
  - La photo ou le scan de l'original de votre ticket de caisse/facture ou de votre contrat de location sur lequel/ laquelle devront être impérativement entourés : l'enseigne, la date d'achat, le libellé et le montant de l'article concerné. Si ces informations ne sont pas clairement entourées, la demande de remboursement sera nulle et ne pourra être traitée. Les bons de commande, et bons de vente sont acceptés sous réserve d'être en mesure de fournir le ticket de caisse ou la facture reçu au moment de la livraison de votre produit et sous la période du jeu concours. Les bons de livraison ne seront pas considérés comme des pièces justificatives valables.
- 5. Prenez connaissance du règlement complet du jeu et acceptez les conditions.
- 6. Cliquez sur le bouton « Valider » pour confirmer votre participation.

## TIRAGE AU SORT PLACES POUR LA COUPE DU MONDE DES CLUBS DE LA FIFA™

## 2 places pour assister au match PSG contre Sounders, le 23/06/2025 au Lumen Field, Seattle (Etats-Unis)

Ce lot comprend:

- Transport aller -retour depuis la France métropolitaine jusqu'à Seattle (hors taxi et transport en commun)
- Hébergement d'une chambre pour 2 personnes la nuit du 22/06/2025 à Seattle Ce lot ne comprend pas :
  - Frais de restauration pendant le transport et lors du séjour à Seattle

# Un (1) gagnant sera désigné par tirage au sort le 28/05/2025, parmi l'ensemble des participants s'étant inscrit au préalable sur l'opération 11274

Un tirage au sort sera réalisé par la Société organisatrice parmi les Participants éligibles pour gagner deux places pour un match de la Coupe du Monde des Clubs de la FIFA<sup>III</sup>, offre limitée à la France métropolitaine (Corse comprise) et hors DROM COM, Toute demande incomplète, illisible, falsifiée, raturée ou non conforme aux présentes conditions sera considérée comme nulle. La société organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toutes les vérifications nécessaires afin de s'assurer de la conformité des participations à l'offre, notamment en ce qui concerne les pièces fournies, l'identité et le domicile des participants. Les gagnants seront désignés par tirage au sort pour les places de la Coupe du Monde des Clubs de la FIFA<sup>TM</sup>. Le tirage au sort sera réalisé par la Société de Gestion ou par toute personne habilitée par elle à cet effet parmi les Participants ayant respecté le Règlement et les conditions de participation. La Société de Gestion garantit aux Participants son entière impartialité concernant le déroulement du Jeu et la préservation d'une stricte égalité entre les Participants. Le lot est nominatif et ne peut être ni vendu, ni attribué à une autre personne que le aganant et son accompagnant. Le lot sera envoyé par voie postale ou par courriel à l'adresse de chaque gagnant communiquée à la Société organisatrice dans le formulaire dans un délai de 3 semaines à compter de la clôture du Jeu. En cas de non-attribution d'un lot pour cause d'adresse postale ou courriel erroné(e) et/ou changement d'adresse postale ou pour tout autre cas fortuit, le lot ne sera pas remis en jeu et aucune réclamation ne sera admise à ce sujet. La Société de Gestion décline toute responsabilité en cas de perte du lot lors du transport desdits marchandises. La Société de Gestion ne sera pas non plus tenue d'attribuer les lots si le gagnant n'est pas conforme au Règlement. Dans le cas où le gagnant ne pourrait récupérer ou utiliser leur dotation pour une raison étrangère à la volonté de la Société organisatrice, ils seraient considérés comme ayant renoncé purement et simplement à leur dotation, laquelle ne serait pas attribué et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement. Le lot ne sera ni repris, ni échangé contre un autre objet et ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie financière. Le lot du gagnant ne pourra en aucun cas être échangé contre leur contre-valeur en numéraire ou sous quelque autre forme que ce soit. La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation du lot par le gagnant. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données personnelles par HISENSE France, responsable de traitement, domicilié à 12 Rue Sarah Bernhardt – 92600 Asnières-sur-Seine, afin de gérer votre participation à l'offre de la marque Hisense France ainsi que pour les finalités détaillées ci-après. Les bases légales sont le contrat (participation à l'offre), le consentement (souscription à une newsletter ou offres promotionnelles de nos partenaires), l'intérêt légitime (respect des conditions de participation, gestion des réclamations et suivi qualité) et l'obligation légale (réponses aux demandes des autorités compétentes). Les données collectées sont indispensables à ces traitements et sont destinées aux services habilités de Hisense France ainsi qu'aux services habilités de ses sous-traitants en charge de la gestion opérationnelle de l'opération promotionnelle et de l'envoi des questionnaires de suivi qualité. La liste et les fonctions des sous-traitants auxquels Hisense fait appel sont communiquées aux personnes dont les données personnelles sont collectées, à leur demande. Nous conservons vos données pour la durée de l'opération et pendant une durée de trois ans à compter de la clôture de l'opération, sauf obligation légale. Suite au traitement de votre participation, les documents fournis (notamment les preuves d'achat) sont détruits et ne peuvent faire l'objet d'un renvoi. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez, dans les limites légales, d'un droit à l'information, d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition, y compris le profilage, du droit de retirer votre consentement à tout moment pour les traitements concernés, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives post mortem en vous adressant à Service client Hisense France - 12 Rue Sarah Bernhardt - 92600 Asnières-sur-Seine, Aucune réclamation ne sera prise en compte au-delà du 27/05/2025.